

Conseil d'Administration de l'ENS de LYON

Séance du 9 juillet 2021

Aide à la mobilité sortante internationale Complément mobilité durable

En lien avec les priorités de la nouvelle Charte Erasmus de promotion des pratiques respectueuses de l'environnement et du développement durable, l'ENS de Lyon souhaite mettre en place un forfait mobilité durable. Il permettra de financer les mobilités utilisant des modes de mobilité plus respectueux de l'environnement, et viendra s'ajouter au forfait transport classique actuellement en vigueur.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités de l'aide à la mobilité sortante internationale pour les normaliens élèves et étudiants et pour les auditeurs inscrits à l'ENS de Lyon, attributions proposées à partir de l'année universitaire 2021-2022 :

- Complément mobilité durable alloué selon le barème en vigueur à la Mobilité internationale. Ce complément est cumulable avec le forfait transport versé par la Mobilité Internationale dans la limite d'un maximum d'un complément durant la scolarité à l'école.